

S.p.r.l. Décoration Antoine - Conditions générales de ventes ■■■

Acomptes

Toutes nos marchandises étant fabriquées, et/ou confectionnées sur mesure, nous demandons pour la mise en route de toute commande un acompte de 50% le solde (voir également paragraphe paiements) étant payable au grand comptant à l'enlèvement de la marchandise ou le jour du placement si celui-ci est effectué par nos soins.

Paiements

Les paiements, sauf indications contraires, doivent être faits au grand comptant, à l'enlèvement de la marchandise. Lorsque le retard dépasse un mois, il est porté au compte du client un intérêt de retard au taux de 8% l'an jusqu'au complet paiement et sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure. Lorsque le retard atteint deux mois, les sommes dues sont majorées d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant restant dû avec un minimum de 25 euros. Cette majoration forfaitaire est due en plus des intérêts de retard et en plus de tout autre frais de justice qui seraient faits et sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure. Lorsque nous tirons une traite sur le client, il est bien stipulé que cette traite n'opère pas novation pour les conditions de ventes ci-dessus stipulées qui seront appliquées au montant réclamé en vertu des traites.

Transfert de propriété

Les marchandises restent la propriété de la S.p.r.l. Décoration Antoine jusqu'à paiement complet.

Délais

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur dépassement n'engage pas notre responsabilité et ne peut donner lieu à une indemnité de retard ou à la résiliation de la vente.

Lieu de livraison et transport

Sauf stipulation spéciale, les marchandises sont livrables au magasin de notre société. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Offres

Toutes nos offres sont faites sans engagement. Nos prix sont valables pour la durée de nos offres. Les prix sont fixés pour chaque convention séparément et ne peuvent en aucun cas être pris comme base pour une autre convention similaire.

Aucun échantillon, ni les prix y mentionnés peuvent être considérés comme convention entre parties.

Réclamations concernant la marchandise

Il appartient à l'acheteur de vérifier la conformité de la marchandise avant toute application/pose et ce dans un délai maximum de 5 jours à compter de la réception. Passé ce délai, les réclamations éventuelles pourraient ne pas être prises en considération. Cette vérification vise, entre autre, à

détecter les défauts étant donné qu'en aucun cas les frais éventuels de dépose ou repose, de (re)confection ne seront pris en charge par notre société. Aucune réclamation quelconque n'est admise pour des articles posés et/ou confectionnés. Notre société décline toute responsabilité pour les réclamations résultant des vices cachés. Les tissus et revêtements muraux doivent être confectionnés et posés suivant les techniques recommandées et par les méthodes et poses conseillées par nos fournisseurs. Les réclamations éventuelles devront toujours être accompagnées des étiquettes appliquées sur les emballages pour pouvoir être retournées dans leur état original. Tout retour doit toujours être au préalable négocié avec notre fournisseur ; les tissus coupés ne sont jamais repris. Lorsque les réclamations sont reconnues fondées par nous ainsi que par notre fournisseur notre responsabilité reste strictement limitée au remplacement partiel ou total des marchandises défectueuses et ne pourra en aucun cas dépasser la valeur facturée des marchandises.

Écarts de nuances, Hygrométrie, raccords...

Il n'est pas toujours possible d'éviter des écarts de nuances entre les échantillons et les produits livrés par suite de différents bains auxquels ils sont soumis. Ceci ne peut donner lieu à contestations ou à refus de la marchandise ; il en est de même pour les réassortiments qui ne peuvent être garantis conformes aux livraisons précédentes. Les raccords et largeurs des tissus communiqués sur l'échantillonnage et les tarifs de nos fournisseurs nous sont donnés à titre indicatif et peuvent légèrement varier. Il est normal que le tissu, selon sa composition, subisse des variations dimensionnelles en fonction des données climatiques. Il est donc recommandé (et nous nous efforçons de le faire dans nos ateliers) de laisser reposer le tissu quelques jours à température ambiante avant de procéder à toute confection. Nous ne garantissons pas les dégradations résultant d'une utilisation anormale du tissu (exemple : source d'humidité, chaleur inappropriée, ...).

Litiges

Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le client et la S.p.r.l. Décoration Antoine seront régis à l'amiable ou tranchés par le tribunal de commerce de Namur dont dépend notre siège social.